

Volleyball (hommes)

La compétition est régie par le Règlement général des Jeux et celui de la Fédération internationale de volleyball.

1. Chaque équipe se compose au maximum de neuf joueurs ou de dix joueurs si un libero est utilisé, dont l'un fait office de capitaine.
2. Au début des Jeux chaque équipe soumet à l'Organisation hôte la liste de ses joueurs, en indiquant le numéro de chaque joueur et les couleurs de la tenue de l'équipe. Le numéro porté par chaque joueur reste le même que celui indiqué sur la liste officielle pendant toute la durée de la compétition.
3. L'Organisation hôte met à disposition les services d'arbitres officiels, membres actifs de la fédération de volleyball du pays hôte. Sur le terrain, les décisions de l'arbitre sont définitives et sans appel.
4. Chaque équipe fournit deux ballons de taille réglementaire pour chaque rencontre.
5. L'Organisation hôte établit l'ordre des rencontres conformément au paragraphe 11 du Règlement général des Jeux.
 - (a) Si six équipes au plus participent à la compétition, chacune d'elles rencontre toutes les autres équipes. L'équipe ayant obtenu le plus de point (voir paragraphe 7) remporte la compétition, les autres équipes étant classées en fonction du nombre total de points qu'elles auront obtenu;
 - (b) si au moins 7 équipes participent à la compétition, elles sont réparties en deux groupes; dans chacun d'eux, chaque équipe rencontre toutes les autres équipes du groupe et est classée au sein de son groupe conformément au système décrit au point 5(a). Il y a ensuite des demi-finales au cours desquelles le vainqueur du groupe A rencontre l'équipe classée 2ème du groupe B, tandis que le vainqueur du groupe B rencontre l'équipe classée 2ème du groupe A. Les équipes ayant gagné les demi-finales jouent l'une contre l'autre pour les première et deuxième places et les perdantes du demi final jouent pour les troisième et quatrième places.
6. Chaque rencontre se dispute au meilleur de:
 - 5 sets s'il y a 6 équipes ou moins;
 - 3 sets s'il y a 7 équipes ou plus.
7. À chaque rencontre 2 points de match sont attribués à l'équipe gagnante et un point à l'équipe perdante. Au cas où une équipe se déclare forfait ou refuse de jouer, la rencontre est réputée gagnée par l'autre équipe par 3 sets à 0 ou 2 sets à 0 (voir paragraphe 6), chaque set étant comptabilisé 25 - 0.
8. L'épreuve est remportée par l'équipe qui obtient le plus grand nombre de points et le classement des autres équipes se fait en fonction du nombre total de points qu'elles ont obtenu. Si plusieurs équipes obtiennent le même nombre de points, elles sont départagées en fonction du nombre de sets gagnés et perdus et, le cas échéant, en fonction du nombre de points gagnés et perdus dans les sets joués.
9. À la fin de chaque rencontre, l'arbitre communique les résultats par écrit au coordonnateur de la discipline, ainsi que les feuilles de match dûment signées par les capitaines.

Volleyball (Femmes)

La compétition est régie par le Règlement général des Jeux et celui de la Fédération internationale de volleyball.

1. Chaque équipe se compose au maximum de neuf joueuses ou 10 si un libero est utilisé, dont l'une fait office de capitaine.
2. Au début des Jeux chaque équipe soumet à l'Organisation hôte la liste de ses joueuses, en indiquant le numéro de chaque joueuse et les couleurs de la tenue de l'équipe. Le numéro porté par chaque joueuse reste le même que celui indiqué sur la liste officielle pendant toute la durée de la compétition.
3. L'Organisation hôte met à disposition les services d'arbitres officiels, membres actifs de la fédération de volleyball du pays hôte. Sur le terrain, les décisions de l'arbitre sont définitives et sans appel.
4. Chaque équipe fournit deux ballons de taille réglementaire pour chaque rencontre.
5. L'Organisation hôte établit l'ordre des rencontres conformément au paragraphe 11 du Règlement général des Jeux.
 - (a) si 6 équipes au plus participent à la compétition, chacune d'elles rencontre toutes les autres équipes. L'équipe ayant obtenue le plus de point (voir paragraphe 7) remporte la compétition, les autres équipes étant classées en fonction du nombre total de points qu'elles auront obtenu;
 - (b) si au moins 7 équipes participent à la compétition, elles seront réparties en deux groupes; dans chacun d'eux, chaque équipe rencontre toutes les autres équipes du groupe et est classée au sein de son groupe conformément au système décrit au point 5(a). Il y a ensuite des demi finales au cours desquelles le vainqueur du groupe A rencontre l'équipe classée 2ème du groupe B, tandis que le vainqueur du groupe B rencontre l'équipe classée 2ème du groupe A. Les équipes ayant gagné les demi-finales jouent l'une contre l'autre pour les première et deuxième places et les perdantes du demi final jouent pour les troisième et quatrième places.
6. Chaque rencontre se dispute au meilleur de:
 - 5 sets s'il y a 6 équipes ou moins;
 - 3 sets s'il y a 7 équipes ou plus.
7. À chaque rencontre 2 points de match seront attribués à l'équipe gagnante et un point à l'équipe perdante. Au cas où une équipe se déclare forfait ou refuse de jouer, la rencontre est réputée gagnée par l'autre équipe par 3 sets à 0 ou 2 sets à 0 (voir paragraphe 6), chaque set étant comptabilisé 25 - 0.
8. L'épreuve est remportée par l'équipe qui obtient le plus grand nombre de points et le classement des autres équipes se fait en fonction du nombre total de points qu'elles ont obtenu. Si plusieurs équipes obtiennent le même nombre de points, elles sont départagées en fonction du nombre de sets gagnés et perdus et, le cas échéant, en fonction du nombre de points gagnés et perdus dans les sets joués.
9. À la fin de chaque rencontre, l'arbitre communique les résultats par écrit au coordonnateur de la discipline, ainsi que les feuilles de match dûment signées par les capitaines.